

Affaire suivie par le service Eau & Assainissement  
Tél. 04 79 37 14 34 • E-mail : eau.assainissement@arlysere.fr  
Réf : FL.MR.RL.EC.QD.NM.11.19.964

**Objet** : Contrôle du 22 août 2019 – STEP de La Bâthie

**Affaire suivie par Marie-Jo Pétrud et Fabrice Décamp :**

Direction Départementale des Territoires  
L'ADRET – 1 rue des Cévennes  
SEEF  
TSA 30154  
73019 CHAMBERY Cedex

Albertville, le 29 novembre 2019

Albertville  
Allondaz  
Beaufort  
Bonvillard  
Césarches  
Cevins  
Cléry  
Cohennoz  
Crest-Voland  
Esserts-Blay  
Flumet  
Frontenex  
Gilly-sur-Isère  
Grésey-sur-Isère  
Grignon  
Hauteluce Les Saisies  
La Bâthie  
La Giettaz  
Marthod  
Mercury  
Montailleur  
Monthion  
Notre-Dame-de-Bellecombe  
Notre-Dame-des-Millières  
Pallud  
Plancherine  
Queige  
Rognaix  
Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle  
Saint-Paul-sur-Isère  
Saint-Vital  
Thénésol  
Tournon  
Tours-en-Savoie  
Ugine  
Venthon  
Verrens-Arvey  
Villard-sur-Doron

Madame THIVEL,

Par courrier daté du 19 septembre dernier, vous faites part à nos services d'un certain nombre de dysfonctionnements relevés lors d'une visite inopinée le 22 août 2019 sur le site de la STEP de La Bâthie.

Après étude de vos remarques, conjointement avec notre prestataire l'entreprise SAUR, je tiens à vous apporter les éléments de réponses suivants :

### 1- Concernant la clôture

Celle-ci a fait l'objet d'une réparation dès la réception de votre courrier. Nous rejoignons votre analyse quant à la nécessité de maintenir le site clôturé.

### 2- Concernant la rouille apparaissant sur certains équipements

Nous rejoignons votre conclusion tendant à faire de l'absence de ventilation la source de ces manifestations. Cela est certainement dû à un problème de conception initiale de la STEP. Nous examinerons les options qui pourraient permettre de remédier à ce phénomène.

### 3- Concernant le clarificateur et le bassin d'aération

Les analyses des concentrations du bassin d'aération sont les suivantes :

- 4,2g/l le 08/08
- 4.3g/l le 22/08
- 4,9g/l le 05/09
- 4,1g/l le 10/10

La recirculation des boues gérée par table de temps est fonctionnelle 12h par jour soit environ 1 200 m<sup>3</sup>/jour.

Par temps sec, le taux de recirculation sur l'usine arrive à 200%.



- Albertville
- Allondaz
- Beaufort
- Bonvillard
- Césarches
- Cevins
- Cléry
- Cohennoz
- Crest-Voland
- Esserts-Blay
- Flumet
- Frontenex
- Gilly-sur-Isère
- Grésy-sur-Isère
- Grignon
- Hauteluce Les Saisies
- La Bâthie
- La Giétaz
- Marthod
- Mercury
- Mantailleur
- Manthion
- Notre-Dame-de-Bellecombe
- Notre-Dame-des-Millières
- Pallud
- Plancherine
- Queige
- Rognaix
- Sainte-Hélène-sur-Isère
- Saint-Nicolas-la-Chapelle
- Saint-Paul-sur-Isère
- Saint-Vital
- Thénésol
- Tournon
- Tours-en-Savoie
- Ugine
- Venthon
- Verrens-Arvey
- Villard-sur-Doron

Les mousses de surface et flottants ont été pompés le 04 septembre (voir PJ n°1 Ordre intervention pour prestation) ; des flocons de boué sur le clarificateur sont visibles par temps sec (comme à la STEP de Gilly-sur-Isère) qui ne correspondent pas à des filamenteuses.

L'analyse ponctuelle d'eau de sortie réalisée le 05 septembre donne : NH4 – 1.76mg/l  
NO3 – 0.29mg/l.

Les flottants du BA d'aspect grasieux ainsi que la présence de Pt en quantité importante au rejet (10 mg/l) peuvent laisser suspecter un rejet de laiterie.

Afin de mieux piloter l'aération, il a été validé la réalisation de l'asservissement de l'aération à la sonde O2 existante et l'installation (avec asservissement) d'une sonde Rédox.

Cela étant, cette STEP n'est pas équipée d'un dégraisseur dessableur, ce qui peut aussi expliquer des mousses dans le bassin d'aération, et des remontées de boues dans le clarificateur.

Enfin, les dates des bilans 24h complets supplémentaires les 05/11, 14/11 et 08/12 ont été validées par les services de la DDT le 16/10/2019.

Vous trouverez en annexe un ensemble de pièces relatif à ce dossier.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Madame THIVEL, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel ROTA,  
Conseiller délégué  
Eau & Assainissement

